



FO JUSTICE OBTIENT UNE VICTOIRE HISTORIQUE

COMMUNIQUÉ :

—(UNE DE PLUS) POUR LES SURVEILLANTS

Depuis 2018, **FO Justice** n'a cessé d'exiger la dotation individuelle d'une bombe incapacitante pour chaque agent exerçant en détention.

Face à la multiplication des agressions, toujours plus violentes, il était devenu impératif de permettre aux surveillants de disposer d'un moyen de défense adapté, proportionné et non léthal.

► **FO Justice a porté cette revendication avec constance, détermination...et trop souvent seul !**

- 8 années de combat.
- 8 années pour faire entendre la réalité du terrain.
- 8 années pour convaincre une administration longtemps réticente à toute évolution en matière d'armement en détention.

Une première avancée avait été obtenue avec le *décret n°2021-1313 du 8 octobre 2021*, autorisant la dotation des officiers et gradés.

► **Mais pour FO Justice, il était hors de question d'accepter une protection à deux vitesses.**

Nous avons poursuivi le combat pour garantir l'égalité de protection pour tous les personnels de surveillance, et en particulier les surveillants.

Présenté lors du CSA de l'Administration Pénitentiaire du 12 Février 2026, un nouveau décret autorise enfin la dotation d'une bombe incapacitante à l'ensemble des surveillants exerçant en détention.

► **Pour FO Justice, c'est :**

- Une victoire majeure pour la sécurité des personnels
- La reconnaissance officielle de la réalité des violences subies
- L'aboutissement d'un combat syndical de longue haleine

Mais cette avancée, obtenue par FO Justice, en appelle une autre :

LA RÉVISION DE LA CIRCULAIRE SUR LE PORT DU GILET PARE-LAMES !

En effet, **FO Justice** a également obtenu l'engagement de la DGAP de revoir la circulaire imposant le port obligatoire du gilet pare-lames, afin d'en exclure les situations qui ne le justifient pas.

Pour mémoire, depuis le mouvement social de 2018, le port du gilet pare-lames a été généralisé et rendu obligatoire pour l'ensemble des personnels de surveillance, en tout temps et en tout lieu, accompagné de la dotation d'une paire de Magnum.

Cette décision faisait suite à un accord signé seul par l'UFAP UNSa Justice... Triste bilan de leur trahison à l'issue de ce mouvement historique.

Un accord qui, rappelons-le, a lourdement pesé sur les personnels mobilisés, entraînant de nombreuses sanctions, et qui a ignoré les revendications fondamentales portées par **FO Justice** en matière de réformes statutaires et sécuritaires.

Aujourd'hui, voir ce même syndicat rejoindre la position que **FO Justice** défend depuis l'origine constitue un aveu clair : Ils reconnaissent implicitement s'être trompés. Les personnels apprécieront, car ils n'ont pas la mémoire courte.

FO Justice assume ses positions.

FO Justice ne signe pas d'accords au détriment des personnels.

FO Justice ne change pas sa ligne de conduite au gré du vent.

En tout état de cause, FO Justice continuera d'avancer, fidèle à ses engagements et déterminé à défendre sans concession la sécurité et les droits des Personnels !

FO Justice – le 12 Février 2026

